



TRENTE-DEUXIÈME SESSION
27 novembre - 2 décembre 2017
Lima (Pérou)

**BUDGET ADMINISTRATIF APPROUVÉ
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019**

N° de page

Tableau 1 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019	
Dépenses administratives de base	1
Tableau 2 - Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019	
Dépenses opérationnelles essentielles	3
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2018	4
Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2019	5
Notes explicatives	6
Annexe I - Effectifs approuvés – 2018-2019	14
Annexe II – Quotes-parts de contribution des membres approuvées pour 2018-2019	15

Tableau 1
Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019
Partie A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE
(en dollars des États-Unis)
[Calculs effectués d'après les barèmes et taux en vigueur en août 2017]
[Taux de change de l'ONU: \$EU 1,00 = JPY 109,05]

Rubrique budgétaire	Description	2017	2018			2019		
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU
A. TRAITEMENTS ET PRESTATIONS								
A1.	Traitements	2 479 880	2 308 296	1 089 516	1 218 780	2 375 237	1 121 112	1 254 125
A2.	Remboursement de l'impôt	212 831 (a)	367 627 (a)	367 627	0	382 632 (a)	382 632	0
A3.	Ajustement de poste	874 083	926 412	0	926 412	953 278	0	953 278
A4.	Allocation logement	2 407	2 476	0	2 476	2 476	0	2 476
A5.	Indemnités frais d'études (dont voyages éducatifs)	293 984	298 730	8 962	289 768	298 730	8 962	289 768
A6.	Indemnités pour charge de famille	98 505	177 822	73 618	104 204	182 979	75 753	107 226
A7.	Congé dans les foyers	196 783	96 398	78 661	17 737	96 000	78 336	17 664
A8.	Prime de connaissances linguistiques	0	0			0		
A9.	Heures supplémentaires	27 040	24 100	24 052	48	24 799	24 749	50
A10.	Prime de mobilité et de sujétion	14 850	10 800	0	10 800	10 800	0	10 800
A11.	Indemnités de cessation de service	154 194	91 170	0	91 170	91 170	0	91 170
A12.	Frais de déménagement	22 000	29 700	8 316	21 384	29 700	8 316	21 384
A13.	Voyages de rapatriement/recrutement	61 600	74 400	38 093	36 307	40 240	20 603	19 637
	Total rubrique:	4 225 326	4 040 304	1 321 218	2 719 086	4 105 409	1 337 831	2 767 578
B. FRAIS D'INSTALLATION								
B1.	Prime d'affectation	49 459	94 102	0	94 102	47 430	0	47 430
B2.	Indemnité forfaitaire	57 750	104 525	0	104 525	53 035	0	53 035
	Total rubrique:	107 209	198 627	0	198 627	100 465	0	100 465
C. VOYAGES AUTORISÉS								
C1.	Transports/billets	88 283	91 465	25 034	66 431	91 465	25 034	66 431
C2.	Per diem & Frais de déplacement	45 746	45 754	64	45 690	45 754	64	45 690
	Total rubrique:	134 029	137 219	25 098	112 121	137 219	25 098	112 121
D. SÉCURITÉ SOCIALE								
D1.	Fonds de prévoyance	645 101	602 604	55 440	547 164	620 080	57 047	563 033
D2.	Assurance accident/santé	257 739	244 594	50 631	193 963	251 687	52 099	199 588
D3.	Régime national japonais	151 830	147 642	94 934	52 708	151 924	97 687	54 237
	Total rubrique:	1 054 670	994 840	201 005	793 835	1 023 691	206 833	816 858
E. ACTIVITÉS SPÉCIALES								
E1.	Consultants	34 236	34 728	3 792	30 936	34 728	3 792	30 936
E2.	Ateliers et réunions	12 614	13 069	3 577	9 492	13 069	3 577	9 492
E3.	Autres activités (Conseiller juridique)	11 528	11 741	1 644	10 097	11 741	1 644	10 097
	Total rubrique:	58 378	59 538	9 013	50 525	59 538	9 013	50 525
F. TRAITEMENT DE DONNÉES								
F1.	Logiciels et entretien technique	39 052	56 052	36 333	19 719	56 052	36 333	19 719
F2.	Réseaux, matériels et fournitures	60 946	84 946	54 527	30 419	84 946	54 527	30 419
F3.	Formations et développement du personnel	6 204	6 670	3 805	2 865	6 670	3 805	2 865
	Total rubrique:	106 202	147 668	94 665	53 003	147 668	94 665	53 003

(a) Payable par le Japon (non compris dans les totaux estimatifs) et appliqué uniquement aux membres du personnel ressortissants japonais ou résidents permanents au Japon. Le montant estimatif prend en compte le solde reporté des exercices précédents.

Rubrique budgétaire	Description	2017	2018			2019		
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante US\$	Total estimatif	Composante JPY	Composante US\$
G.	AUTRES COÛTS							
G1.	Communications	42 539	46 225	30 416	15 809	46 225	30 416	15 809
G2.	Publications	27 794	29 639	14 938	14 701	29 639	14 938	14 701
G3.	Transport	79 193	85 763	54 031	31 732	85 763	54 031	31 732
G4.	Bibliothèque	12 377	12 894	4 089	8 805	12 894	4 089	8 805
G5.	Fournitures	39 029	42 184	25 897	16 287	42 184	25 897	16 287
G6.	Hospitalité	12 689	13 532	6 830	6 702	13 532	6 830	6 702
G7.	Frais bancaires	13 418	24 086	9 105	14 981	24 086	9 105	14 981
G8.	Audit	80 962	140 962	78 248	62 714	140 962	78 248	62 714
G9.	Divers	6 411	6 415	27	6 388	6 415	27	6 388
	Total rubrique:	314 412	401 700	223 581	178 119	401 700	223 581	178 119
H.	RÉUNIONS DU CONSEIL							
H1.	Frais non pris en charge par le pays hôte	7 921	8 651	6 056	2 595	8 651	6 056	2 595
H2.	Session du Conseil hors du Japon	200 000 (b)	200 000 (b)	0	200 000	200 000 (b)	0	200 000
	Total rubrique:	207 921	208 651	6 056	202 595	208 651	6 056	202 595
I.	FRAIS PRIS EN CHARGE PAR LE JAPON							
I1.	Bureau, équipement, utilités	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)
I2.	Réunions du Conseil	(c)	(c)	(c)	(c)	(d)	(d)	(d)
I3.	Déplacement initial	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)
I4.	Frais de déménagement	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)
I5.	Personnel auxiliaire	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)	(c)
	Total rubrique:	(c)	(c)	(c)	(c)	(c) / (d)	(c) / (d)	(c) / (d)
J.	IMPRÉVUS/RÉSERVE SPÉCIALE	--	--	--	--	--	--	--
	Total rubrique:	--	--	--	--	--	--	--
K.	AFFECTATION DE LA RÉSERVE DE FONDS DE ROULEMENT	--	--	--	--	--	--	--
	TOTAL GÉNÉRAL:	6 208 147	6 188 547	1 880 636	4 307 911	6 184 341	1 903 077	4 281 264

(b) Le Conseil, par sa Décision 7(XLVI), a décidé que "les coûts de l'organisation d'une session du Conseil hors le siège, pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à part égale dans les budgets des deux années de ladite période, et leur total sera plafonné à 400 000 \$EU". La somme de 200 000 \$EU (50%) qu'il est proposé d'inscrire au budget de 2018 sera virée afin d'être affectée en 2019 à la couverture des dépenses relatives à la session du Conseil qui, cette année-là, doit se tenir hors du Japon.

(c) Versé directement ou remboursable sur la base des dépenses réelles.

(d) Session du Conseil devant se tenir hors du Japon et coûts non remboursés par le Japon.

Tableau 2
Budget administratif approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019
Partie B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES
(en dollars des États-Unis)
[Calculs basés d'après les barèmes et taux en vigueur en août 2017]
[Taux de change de l'ONU: \$EU 1,00 = JPY 109,05]

Rubrique budgétaire	Description	2017	2018			2019		
		Budget approuvé	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU	Total estimatif	Composante JPY	Composante \$EU
O.	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION							
O1.	Publications (DONT AF7)	260 000	260 000	15 106	244 894	260 000	15 106	244 894
O2.	Sensibilisation (conférences, rencontres collatérales, stands)	84 654	90 000	8 820	81 180	90 000	8 820	81 180
O3.	Site web de l'OIBT	84 021	85 000	35 700	49 300	85 000	35 700	49 300
	Total rubrique:	428 675	435 000	59 626	375 374	435 000	59 626	375 374
P.	RÉUNIONS D'EXPERTS PAR LE CONSEIL							
P1.	Réunions et ateliers d'experts	140 000	140 000	54 880	85 120	140 000	54 880	85 120
P2.	Autres réunions décidées par le Conseil	0	0	0	0	0	0	0
	Total rubrique:	140 000	140 000	54 880	85 120	140 000	54 880	85 120
Q.	TRAVAUX DE POLITIQUE (article 24)							
Q1.	Plan d'action	0	0	0	0	0	0	0
Q2.	Lignes directrices, manuels, études, etc.	0	0	0	0	0	0	0
	Total rubrique:	0	0	0	0	0	0	0
R.	STATISTIQUES, ÉTUDES & INFORMATION							
R1.	Service d'information sur le marché (MIS)	207 000	210 000	39 690	170 310	210 000	39 690	170 310
R2.	Discussion sur le marché	35 000	35 000	17 640	17 360	35 000	17 640	17 360
R3.	Études de marché pertinentes	40 000	0	0	0	0	0	0
R4.	Travaux statistiques	20 000	20 000	0	20 000	20 000	0	20 000
	Total rubrique:	302 000	265 000	57 330	207 670	265 000	57 330	207 670
S.	RAPPORT ANNUEL & REVUE BIENNALE							
S1.	Rapport annuel	30 000	30 000	18 480	11 520	30 000	18 480	11 520
S2.	Revue biennale	0	50 000	4 200	45 800	50 000	4 200	45 800
S3.	Promotion d'échanges de vues	0	0	0	0	0	0	0
	Total rubrique:	30 000	80 000	22 680	57 320	80 000	22 680	57 320
	TOTAL GÉNÉRAL:	900 675	920 000	194 516	725 484	920 000	194 516	725 484
TOTAL GÉNÉRAL BUDGET ADMINISTRATIF:		7 108 822	7 108 547			7 104 341		

Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2018
(en dollars des États-Unis)

A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2018 (Voir pages 1-2)	\$6,188,547.00
2	<u>Plus</u> abattements membres pour versement à échéance contributions en 2016-2017 (50%) <u>*/</u>	\$174,644.00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2017	(\$1.00)
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2018	\$6,363,190.00
	(a) Membres producteurs (50%)	\$3,181,595.00
	(b) Membres consommateurs (50%)	\$3,181,595.00

B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2018 (Voir page 3)	\$920,000.00
2	<u>Plus</u> abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2016-2017 (50%) <u>*/</u>	\$28,548.00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) d'intérêts bancaires constitués en 2017	(\$3.00)
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2018	\$948,545.00
	(a) Membres producteurs (20%)	\$189,709.00
	(b) Membres consommateurs (80%)	\$758,836.00

C. TOTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES PROPOSÉES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2018
(Voir pages 15-16)

1	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2018	\$7,311,735.00
	(a) Membres producteurs	\$3,371,304.00
	(b) Membres consommateurs	\$3,940,431.00
2	Quotes-parts de contribution <u>nettes</u> des membres proposées pour 2018	\$7,108,543.00
	(a) Membres producteurs	\$3,297,294.00
	(b) Membres consommateurs	\$3,811,249.00

*/ Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour le dit exercice biennal suivant.
(Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

Récapitulatif des recettes et dépenses estimatives de l'exercice 2019
(en dollars des États-Unis)

A. DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2019 (Voir pages 1-2)	\$6,184,341.00
2	<u>Plus</u> Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2016-2017 (50%) */	\$174,644.00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2017	(\$1.00)
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2019	\$6,358,984.00
	(a) Membres producteurs (50%)	\$3,179,492.00
	(b) Membres consommateurs (50%)	\$3,179,492.00

B. DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

1	Dépenses estimatives de l'exercice 2019 (Voir page 3)	\$920,000.00
2	<u>Plus</u> Abattements membres pour versement à échéance des contributions en 2016-2017 (50%) */	\$28,547.00
3	<u>Moins</u> (mobilisation partielle) des intérêts bancaires constitués en 2017	(\$2.00)
	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2019	\$948,545.00
	(a) Membres producteurs (20%)	\$189,709.00
	(b) Membres consommateurs (80%)	\$758,836.00

C. TOTAL QUOTE-PARTS DE CONTRIBUTION NETTES PROPOSÉES AU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2019
(See pages 17-18)

1	Quotes-parts de contribution des membres proposées pour 2019	\$7,307,529.00
	(a) Membres producteurs	\$3,369,201.00
	(b) Membres consommateurs	\$3,938,328.00
2	<u>Quotes-parts de contribution nettes des membres proposées</u> pour 2019	\$7,104,338.00
	(a) Membres producteurs	\$3,295,190.00
	(b) Membres consommateurs	\$3,809,148.00

*/ Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de l'Accord, tout membre ayant versé l'intégralité de sa contribution dans les quatre mois qui suivent la date à laquelle elle est exigible, bénéficie d'un rabais sur sa contribution selon un taux que le Conseil fixe de temps à autre. Ces rabais prennent la forme d'abattements sur les quotes-parts de contribution des membres relatives à l'exercice biennal faisant suite à celui dans lequel le rabais a été obtenu, et la somme totale de ces rabais fait partie des dépenses estimatives visées à l'alinéa a) de l'article 2 relatif au budget du Compte administratif pour le dit exercice biennal suivant.

(Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux, chapitre III, article 4, paragraphe 4)

NOTES EXPLICATIVES

Le présent budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 a été préparé sur la base du taux de change officiel des Nations Unies en vigueur au mois d'août 2017, à savoir 109,05 yens pour 1,00 dollar des États-Unis (\$EU). En application de la décision du Conseil adoptée en sa quarante-troisième session, le budget administratif proposé utilise le taux de change qui est en vigueur au cours du mois durant lequel il a été préparé (en août 2017) et n'est pas révisé au moment où le Comité examine le budget (en novembre 2017).

Le taux de change de 109,05 yens pour 1,00 \$EU qui a été utilisé pour calculer le présent budget administratif proposé pour l'exercice biennal est de 13,17 pour cent supérieur au cours de 123,41 yens pour 1,00 \$EU qui avait été appliqué pour le calcul du budget de 2017, que le Conseil avait approuvé en novembre 2015. Les augmentations ou diminutions autres apparaissant dans le présent budget qui est proposé sont détaillées dans les notes qui suivent.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE BASE

A. Traitements et prestations

Les calculs du budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 sont basés, à l'instar des années précédentes, sur les barèmes et taux en vigueur aux Nations Unies, et réalisés conformément aux articles 2.2 et 2.3 du Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Des informations et le détail des barèmes de salaire et taux en vigueur aux Nations Unies, etc., sont disponibles sur le site web de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) – <http://icsc.un.org/>.

En annexe 1 figurent les effectifs du Secrétariat indiquant la ventilation de l'ensemble des postes établie pour 2018-2019. Ainsi que le montre le document, l'effectif du personnel s'élève à trente employés au total, un chiffre identique à celui de l'exercice biennal 2016-2017.

Dans les effectifs sont inclus les postes des deux Responsables régionaux (l'un pour l'Afrique et l'autre pour l'Amérique latine) qui sont financés à l'aide du Fonds d'appui aux programmes sur le Compte spécial. Ces postes avaient toutefois été suspendus durant 2017 en raison de l'épuisement du Fonds d'appui aux programmes qui avait découlé de la défaillance financière, et il sera difficile de les reprendre si d'autres sources de financement ne sont pas décidées. En outre, les effectifs comportent des postes d'employés qui ont été détachés par la Ville de Yokohama ces dernières années, en accord avec le Document ITTC(III)/9 du Conseil. Les coûts afférents à l'ensemble de ces postes ne sont pas inclus dans les dépenses du budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 figurant dans le présent document.

A1. Traitements

La dernière révision du barème des traitements des Nations Unies date de 2017. Les traitements du personnel de la catégorie «Administrateurs» sont payés en dollars des États-Unis tandis que ceux de la catégorie «Services généraux» le sont en yens du Japon. Cette ligne budgétaire devrait normalement augmenter de 2 à 2,5 pour cent environ par an afin de répercuter l'augmentation de traitement obligatoire et varier sous l'effet du changement des points d'indice. La diminution de 171 584 \$EU (6,92 pour cent) en 2018 et de 104 643 \$EU (4,22 pour cent) en 2019 s'explique par le fait que, à compter de 2017, les coûts de l'indemnité pour conjoint à charge ne sont plus inclus dans le traitement de base.

A2. Remboursement de l'impôt

Le remboursement de l'impôt a été calculé pour les membres du personnel qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon uniquement, conformément à l'article 2.11 du Statut et Règlement du personnel de l'OIBT. Ce remboursement couvre l'impôt sur le revenu et les impôts locaux japonais des membres du personnel concernés. Le coût en est remboursé en intégralité par le Japon et, ne constituant pas une charge pour le budget administratif, il n'est pas imputé à celui-ci. Les montants estimatifs de 367 627 US\$ pour 2018 et de 382 632 US\$ pour 2019 sont légèrement plus élevés que le coût réel, en raison des ajustements qui ont été apportés pour inclure le trop-perçu remboursé par le Japon à l'Organisation par rapport aux dépenses réelles des années précédentes. Les montants estimatifs ont été calculés sur la base uniquement de l'effectif réel de membres du personnel actuellement en poste qui sont des ressortissants japonais ou des résidents permanents au Japon.

A3. Ajustement de poste

L'indemnité d'ajustement de poste est versée uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur». Le barème utilisé pour l'ajustement de poste est le même que celui employé pour le traitement de base (A1), en vertu duquel un (1) point d'ajustement de poste est égal à un pour cent du traitement de base. Comparée au montant alloué en 2017, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 52 329 \$EU, soit 5,99 pour cent, pour 2018, et de 79 195 \$EU, soit 9,06 pour cent, pour 2019. Cette augmentation s'explique principalement par le point d'indice de 81,2 points qui a été utilisé pour l'indemnité d'ajustement de poste du budget 2018-2019, contre celui de 64,3 points employé pour le budget de 2017.

A4. Allocation-logement

L'allocation-logement est calculée sur la base des montants des loyers qui sont payés localement (en yens japonais). Le montant alloué pour 2018 et 2019, à l'instar de celui de 2017, part de l'hypothèse qu'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pourrait être recruté en 2018 et en 2019 et qu'il serait éligible à une allocation-logement. Le montant de cette ligne budgétaire qui est proposé pour 2018 et 2019 est de 2,476 \$EU, ce qui représente une augmentation de 2,87 pour cent par rapport au montant approuvé pour 2017.

A5. Indemnité de frais d'études

En 2018-2019, le nombre de personnes à la charge des membres du personnel ayant reçu une indemnité de frais d'études demeure en grande partie inchangé. Cependant, sachant que plus de la moitié des enfants à charge fréquentent des établissements éducatifs au Japon et que leurs frais de scolarité sont payés en yens japonais, le cours élevé du yen japonais face au dollar des États-Unis entraînera une augmentation en termes de dollars des États-Unis. Les montants estimatifs de cette ligne budgétaire pour 2018 et 2019 indiquent en conséquence une augmentation de 4 746 \$EU (1,61 pour cent) par rapport au montant approuvé pour 2017.

A6. Indemnités pour charges de famille

Les indemnités pour charges de famille sont calculées en yens japonais pour les enfants des membres du personnel appartenant aux catégories «Services généraux» ou «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur». Comparé aux indemnités de 2017, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 79 317 \$EU (80,52 pour cent) pour 2018 et de 84 474 \$EU (85,76 pour cent) pour 2019, en raison du récent changement de barème des traitements qui ont cessé d'inclure les indemnités pour conjoint à charge dans le montant du traitement de base.

A7. Congé dans les foyers

Une indemnité est prévue pour les voyages de congé dans les foyers des membres du personnel et leurs charges de famille qui y seront éligibles en 2018 et en 2019. Les montants estimatifs sont de 96 398 \$EU en 2018 pour quatre (4) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» et de 96 000 \$EU pour cinq (5) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs» en 2019. Le montant nécessaire d'une année à l'autre varie, car les membres du personnel qui y sont éligibles sont autorisés à bénéficier de cette indemnité une fois tous les deux ans, ce qui se traduit par un nombre de membres du personnel éligibles qui diverge chaque année.

A8. Prime de connaissances linguistiques

Conformément aux instructions du Comité des finances et de l'administration, aucune somme n'est provisionnée pour la prime de connaissances linguistiques jusqu'à ce qu'il y ait lieu de le faire ultérieurement.

A9. Heures supplémentaires

La rémunération des heures supplémentaires s'applique uniquement aux membres du personnel de la catégorie «Services généraux» et en accord avec leur niveau de traitement (en yens japonais). Les changements de grade et d'échelon des membres du personnel ont des répercussions sur la rémunération des heures supplémentaires. Comparé à 2017, cette ligne budgétaire indique une diminution de

10,87 pour cent pour 2018 et de 8,29 pour cent pour 2019.

A10. Prime de mobilité et de sujétion

Cette prime est versée uniquement au cours des cinq premières années aux membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» en dollars des États-Unis et n'est donc pas affectée par les fluctuations des taux de change. Une diminution de 4 050 \$EU a été allouée pour 2018 et 2019 en raison du recrutement de deux (2) membres du personnel de catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» qui est prévu.

A11. Indemnités de cessation de service

Cette ligne budgétaire couvre les sommes versées aux membres du personnel qui cessent leur service (indemnités de rapatriement, congés annuels accumulés qui n'ont pas été pris, etc.). Il est difficile de prévoir le montant de ces indemnités et de les budgétiser pour prendre en compte tout changement dû à la cessation de service. Habituellement, le montant qui est alloué correspond à la cessation de service d'un (1) membre du personnel.

A12. Frais de déménagement

A13. Voyages de rapatriement/recrutement

Ces lignes budgétaires couvrent les frais de déménagement des biens ménagers et effets personnels pour cause de rapatriement des membres du personnel qui y sont éligibles ainsi que leur voyage de rapatriement. Concernant les membres du personnel qui sont recrutés en vue de remplacer des postes existants au sein du Secrétariat et pour lesquels le Japon ne couvre pas le déménagement, il existe également une indemnité de frais de déménagement et de voyage de recrutement. Comme indiqué dans le paragraphe A11. ci-dessus, des provisions ont été constituées en 2018 pour le recrutement de deux (2) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur». En outre, des montants ont été alloués pour la cessation de service/le recrutement d'un (1) membre du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» concernant chacune des années de l'exercice biennal.

B. Frais d'installation

B1. Prime d'affectation

B2. Indemnité forfaitaire

La prime d'affectation correspond au versement, à chaque membre du personnel nouvellement recruté, d'un montant correspondant à trente (30) jours de per diem, auxquels s'ajoutent quinze (15) jours de per diem chacun pour le conjoint et les enfants à charge qui l'accompagnent, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire équivalant à un (1) mois de traitement, dans le cas où le membre du personnel opérerait pour des indemnités de déménagement réduites. À l'instar des lignes budgétaires A11. à A13., des provisions ont été constituées pour le paiement d'une prime d'affectation en 2018-2019 correspondant au recrutement d'un (1) membre du personnel auquel s'ajoutent deux (2) membres du personnel de la catégorie «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» pour 2018.

C. Voyages autorisés

Le programme d'activités de l'Organisation a poursuivi son expansion dans des domaines liés aux faits nouveaux intervenus en matière de foresterie internationale. En effet, il est en permanence nécessaire de consulter et de rencontrer les membres de l'Organisation, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et organismes afférents, de même que des organisations non gouvernementales (ONG), des organes du commerce de bois, et autres organismes des Nations Unies, ce qui implique des déplacements à cette fin de la part du Directeur exécutif et de membres du personnel du Secrétariat. Ces déplacements sont nécessaires pour renforcer la coopération et obtenir des retours d'information sur les préoccupations des membres et autres actualités d'envergure mondiale qui ont des répercussions sur les travaux et la situation de l'Organisation. Comme par le passé, les programmes de déplacements proposés permettront également à l'OIBT de participer à diverses conférences, colloques et rencontres internationales sur des sujets du ressort des activités de l'Organisation et d'effectuer d'autres déplacements liés à la diffusion des résultats des travaux de l'Organisation. L'augmentation (de 3,60 pour cent), par rapport à 2017, du montant alloué à la ligne budgétaire C1. pour 2018 et 2019 est due à la fluctuation du taux de

change.

D. Sécurité sociale

D1. Fonds de prévoyance

Par rapport au montant alloué en 2017, une diminution de 6,59 pour cent en 2018 et de 3,88 pour cent en 2019 est proposée dans la ligne budgétaire D1. (Fonds de prévoyance). En application de l'article 5.1 du Règlement du personnel de l'OIBT, une provision a été constituée pour la création et le fonctionnement d'un Fonds de prévoyance auquel l'Organisation et les membres du personnel cotiseraient conjointement. En conséquence, des montants ont été alloués pour la part de cotisation de l'Organisation au Fonds de prévoyance ainsi que pour tous les coûts de fonctionnement afférents à la gestion de celui-ci, y compris les frais de transaction.

D2. Assurance accident/santé

Par rapport au montant alloué en 2017, une diminution de 13 145 \$EU en 2018 et de 6 052 \$EU en 2019 est proposée à la ligne budgétaire D2. (Assurance accident/santé). En application de la disposition 504 du Règlement du personnel de l'OIBT, il incombe à l'Organisation de fournir aux membres de son personnel un régime d'assurance en vue d'indemniser ceux-ci en cas de décès, de blessure ou de maladie intervenant dans l'exercice de leurs obligations officielles, dont la prime est payée par l'Organisation, ainsi qu'un régime d'assurance santé, qui est subventionné par l'Organisation.

D3. Régime national japonais

Par rapport à 2017, une diminution de 4 188 \$EU (2,76 pour cent) en 2018 et une augmentation de 94 \$EU (0,06 pour cent) en 2019 sont proposées, lesquelles s'expliquent par l'écart du taux de change, pour couvrir la sécurité sociale et le régime de retraite des membres du personnel japonais dans le cadre du régime national japonais. Le total des dépenses imputées à cette ligne budgétaire est versé en yens japonais et est affecté par les fluctuations du taux de change. Les montants ont été alloués en fonction de l'effectif réel du personnel.

E. Activités spéciales

La ligne budgétaire **E1.** (Consultants) désigne les travaux d'expertise-conseil qui sont contractés pour suppléer aux missions du Secrétariat, et la ligne budgétaire **E2.** (Ateliers et réunions) correspond aux activités impliquant la participation de l'OIBT à des réunions présentant un intérêt pour l'Organisation, ou leur co-organisation.

Un montant a été alloué à la ligne budgétaire «**E3. Autres activités**» pour engager les services d'un conseiller juridique.

F. Traitement de données

F1. Logiciels et entretien technique

Cette ligne budgétaire couvre les dépenses relatives au coût des contrats annuels de service passés avec des prestataires correspondant à la maintenance du réseau d'ordinateurs, aux licences multi-usagers de logiciels et à la mise à jour des logiciels installés du Secrétariat. Par rapport au montant alloué en 2017, elle indique une augmentation de 43,53 pour cent en 2018 et 2019, qui s'explique par l'usage accru de systèmes de technologies de l'information pour les besoins du contrôle interne et des activités de sensibilisation.

F2. Réseaux, matériels et fournitures

Les fonds de cette ligne budgétaire servent à couvrir les frais d'hébergement et de maintenance du réseau haut débit, des systèmes de contrôle interne, du site web de l'OIBT et autres infrastructures de technologies de l'information. Par ailleurs, le remplacement de matériels et fournitures informatiques obsolètes (serveurs, stockage de données, cartouches d'impression, écrans, etc.) est couvert dans cette ligne budgétaire. Elle indique une augmentation de 39,38 pour cent pour 2018 et 2019, qui s'explique par l'usage accru de systèmes de technologies de l'information pour les besoins du contrôle interne et des

activités de sensibilisation.

F3. Formations et développement du personnel

Une augmentation de 7,51 pour cent est proposée pour 2018 et 2019 en lien avec la formation et le développement du personnel. La nécessité demeurera pour le personnel des deux catégories «Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur» et «Services généraux» de suivre des sessions de formation et de développement du personnel afin de se former aux nouveaux développements et connaissances qui apparaissent dans les domaines pertinents.

G. Autres coûts

G1. Communications

Cette ligne budgétaire comprend les frais de téléphone, de télécopie, d'affranchissement et les services de livraison par coursier selon que de besoin. Le montant alloué a augmenté de 3 686 \$EU (8,66 pour cent) en raison de la fluctuation du taux de change.

G2. Publications

À l'instar des années précédentes, l'Organisation produit du matériel promotionnel ainsi que d'autres publications suivant les instructions du Conseil et pour lesquels des fonds ne sont pas provisionnés dans le Compte spécial ou le Fonds pour le Partenariat de Bali. Par rapport à l'année précédente, le montant alloué a augmenté de 6,64 pour cent en raison de la fluctuation du taux de change.

G3. Transport

Par rapport à l'année précédente, le montant alloué à cette ligne budgétaire a augmenté de 6 570 US\$ (8,30 pour cent). Il couvre les coûts de carburant et d'entretien des deux véhicules de fonction ainsi que les déplacements locaux du personnel, principalement effectués par les moyens de transport public, à des fins officielles (par ex., participation à des réunions pertinentes au Japon, etc.) ou en lien avec les séminaires du personnel.

G4. Bibliothèque

Le montant alloué aux bibliothèques a augmenté de 517 \$EU (4,18 pour cent) en raison de la fluctuation du taux de change.

G5. Fournitures

Le montant alloué à cette ligne budgétaire a augmenté de 3 155 \$EU (8,08 pour cent) en raison de la fluctuation du taux de change. Le montant alloué couvre les frais des fournitures utilisées dans les opérations quotidiennes du Secrétariat tels que papiers à lettres à en-tête et autres types de papiers, et le remplacement de mobilier et d'équipement.

G6. Hospitalité

Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 843 \$EU (6,64 pour cent) en raison de la fluctuation du taux de change.

G7. Frais bancaires

Par rapport à l'année précédente, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 10 668 \$EU (79,51 pour cent) qui reflète la fluctuation du taux de change et afin de couvrir les frais bancaires qui étaient précédemment imputés au Fonds d'appui aux programmes avant que son niveau de financement ne se soit récemment réduit. Le montant alloué couvre les frais prélevés par la banque au titre des transactions effectuées sur le Compte administratif ainsi que de celles liées aux contributions versées par les membres.

G8. Audit

Les vérificateurs aux comptes seront sélectionnés par le Conseil auprès de firmes habilitées à

exécuter des vérifications des comptes au Japon, lesquelles facturent habituellement leurs prestations à l'Organisation en yens japonais. Par rapport au montant alloué pour l'exercice précédent, cette ligne budgétaire indique une augmentation de 60 000 \$EU (74,11 pour cent), qui s'explique par le Règlement financier révisé en vertu duquel le champ de la vérification des comptes a été élargi afin d'y inclure un audit des comptes préparé conformément aux IPSAS, ainsi que des audits internes et des services d'audit supplémentaires que le Conseil jugera nécessaires.

G9. Divers

Des dépenses d'un ordre de grandeur similaire sont escomptées dans cette ligne budgétaire en 2018 et en 2019. Il est donc proposé qu'y soit alloué un montant destiné à couvrir des dépenses qui ne pourraient pas être imputées de manière idoine à d'autres lignes budgétaires, telles que coûts de participation à des réunions ou des dépenses imprévues qui sont approuvées à la discrétion du Directeur exécutif.

H. Réunions du Conseil

Le montant alloué à la ligne budgétaire H1. (Coûts non pris en charge par le pays hôte) a pour objet de couvrir les coûts des réunions du Conseil qui ne sont pas remboursés par le Japon (ligne budgétaire «I2.») ou ceux qui ne sont pas remboursables par le pays hôte lorsque la session se tient hors du Japon. Un montant de 8 651 \$EU (une augmentation de 730 \$EU) a été alloué à cette ligne budgétaire dans le budget proposé pour 2018 et 2019. Cette augmentation s'explique par la fluctuation du taux de change.

Le Conseil, par sa Décision 7(XLVI), a décidé que «les coûts de l'organisation d'une session hors le siège, pris en charge par le budget administratif, quelle que soit la période biennale, seront étalés à part égale, dans les budgets des deux années de ladite période, et leur total sera plafonné à 400 000 \$EU». Le montant de 200 000 \$EU proposé pour la ligne budgétaire H2. (Session du Conseil hors du Japon), devant être alloué pour 2018, sera ajouté au même montant alloué à partir de 2019 afin de couvrir les dépenses liées à la tenue de la session du Conseil hors du Japon en 2019.

I. Frais pris en charge par le Japon

Certains coûts tels que les espaces de bureaux, les utilités et la majeure partie de l'équipement (rubrique budgétaire I1.) ont été fournis à titre gracieux par le Gouvernement japonais par l'intermédiaire de la Ville de Yokohama. Le Japon a également détaché trois employés auxiliaires (rubrique budgétaire I5.). En outre, dans le cadre de l'offre du pays hôte, le Japon prend en charge les coûts des réunions du Conseil (rubrique budgétaire I2.) qui se tiennent au siège de l'OIBT à Yokohama. Cependant, à compter de la dix-septième session du CIBT et suivantes, le Japon a décidé de limiter les coûts de traduction des documents à 85 000 \$EU par session. Les dépenses au-delà de ce montant seront imputées au Compte spécial pour lequel une provision a été constituée en application de la Décision 4(XV). En outre, le Japon a décidé que, à partir de 2007, il cesserait d'assumer une partie des coûts des réunions du Conseil qui se tiennent hors du Japon (Décision 4(XLII)).

J. Imprévus/Réserve spéciale

Le Conseil, en sa trente et unième session (Yokohama, novembre 2001), a approuvé la préconisation formulée lors de la dixième session du Comité des finances et de l'administration (CFA) que soit augmenté le «Fonds de la réserve spéciale», dont le montant était de 600 000,00 \$EU, pour le porter à 1,500 000,00 \$EU en transférant un montant de 900 000,00 \$EU de la Réserve de fonds de roulement du Compte administratif en faveur du Fonds de réserve. En outre, le Conseil, en sa cinquante-deuxième session (Yokohama, novembre 2016), dans le cadre d'une préconisation du CFA, a augmenté le «Fonds de la réserve spéciale» de 1,500 000,00 \$EU à 1,850 000,00 \$EU en y transférant un montant de 350 000 \$EU prélevé sur la Réserve de fonds de roulement. Ce «Fonds de la réserve spéciale» (de **1,850 000,00 \$EU**) sera utilisé uniquement ainsi que le déterminera le Conseil.

Aucun imprévu n'a été inclus dans le budget administratif proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 et en conséquence tout déficit budgétaire inattendu, le cas échéant, devrait être financé à partir de la Réserve de fonds de roulement (du Compte administratif), à l'instar des années précédentes.

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES ESSENTIELLES

O. Communication et sensibilisation

O.1 Publications

La publication essentielle du Secrétariat est la revue *Actualités des Forêts Tropicales (AFT)* qui paraît quatre fois par an et est largement diffusée auprès des pays membres et du grand public. Cette ligne budgétaire couvre également la production de publications de l'Organisation au titre de ses séries Technique (TS) et Politique forestière (PS), ainsi que la production d'affiches, de dépliants et autre matériel de relations publiques. Il n'y a pas de changement dans le montant de 260 000 \$EU que l'on propose d'allouer à cette ligne budgétaire pour la production d'AFT (à raison de quatre numéros par an en trois langues qui sont diffusés à près de 15 000 abonnés, de pays en développement pour la plupart).

O.2 Activités de vulgarisation

Un montant similaire de 90 000 \$EU est proposé pour les coûts liés à la présence de l'OIBT aux conférences pertinentes, y compris la mise en place de stands destinés à faire connaître les publications de l'OIBT et la tenue de manifestations collatérales permettant de présenter des aspects des travaux de l'Organisation.

O.3 Site web de l'OIBT

Le nouveau site web de l'OIBT nécessitera un montant similaire de 85 000 \$EU pour le maintien et le développement périodiques de nouvelles sections. Le site web de l'OIBT est conçu pour tirer au maximum parti des outils actuellement disponibles en vue de partager les connaissances et de diffuser l'information aux usagers dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

P. Réunions d'experts par le Conseil

Un montant similaire de 140 000 \$EU est proposé pour la tenue des réunions/ateliers d'experts en 2018-2019.

Q. Travaux de politique de l'Organisation (article 24)

Q.1 Plan d'action

Le nouveau Plan d'action de l'OIBT est généralement préparé tous les six ans avant la fin de sa durée. Afin d'éviter de soudaines augmentations budgétaires certaines années qui nécessiteraient des dépenses au titre de cette ligne budgétaire, le Secrétariat proposera que l'on ait recours à des sources de financement autres, dont des contributions volontaires, ou à la Réserve de fonds de roulement au moment où le Conseil prendra la décision que soit élaboré un nouveau Plan d'action pour l'OIBT.

Q.2 Lignes directrices, manuels, études, etc.

La production de lignes directrices, manuels et études n'est pas envisagée à ce moment.

R. Statistiques, études et information

R.1 Service d'information sur le marché (MIS)

Dans le cadre de cette activité se poursuivra la publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT, qui a été auparavant mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation du projet PD 16/03 Rev.4 (M). Par conséquent, un montant estimatif de 210 000 \$EU est sollicité pour couvrir les coûts de publication du rapport bimensuel du Service d'information sur le marché qui inclut: a) un montant de 197 000 \$EU destiné à couvrir les émoluments des services d'expertise-conseil d'un consultant principal à raison de 90 000 \$EU, et de onze (11) correspondants à raison de 10 000 \$EU en moyenne par correspondant; et b) un montant de 10 000 \$EU pour couvrir les coûts d'abonnement aux rapports pertinents sur le marché et autres coûts divers liés à la publication du rapport du MIS.

R.2 Discussion sur le marché

Cette activité consiste pour le Secrétariat à collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser et de tenir durant les sessions du Conseil en 2018 et en 2019 la Discussion

annuelle de l'OIBT sur le marché, qui porte sur le commerce international des bois tropicaux et qui sera mise en œuvre par le Secrétariat au titre de la prorogation de l'avant-projet PPD 14/00 (M) «Renforcement de la Discussion annuelle sur le marché». Un montant estimatif de 35 000 \$EU est jugé nécessaire pour tenir la Discussion sur le marché en 2018 et en 2019. Les fonds sont fournis pour couvrir les coûts de déplacement, le per diem et les émoluments de quatre (4) orateurs/présentateurs ainsi que quelques autres coûts divers mineurs.

R.3 Études de marché pertinentes

Les montants alloués à cette ligne budgétaire ont été transférés à la rubrique budgétaire «S2. Revue biennale» afin de rationaliser les coûts liés aux études de marché de la revue biennale.

R.4 Travaux statistiques

Un montant estimatif de 20 000 \$EU a été alloué pour 2018 et 2019 afin de couvrir le coût d'actualisation et d'amélioration des statistiques de l'OIBT en application de l'article 27 de l'AIBT de 2006.

S. Rapport annuel et Revue biennale

S.1 Rapport annuel

Il n'y a pas de changement dans le montant alloué de 30 000 \$EU qui est requis pour couvrir les coûts de publication du Rapport annuel 2017 de l'OIBT (qui sera publié en 2018) et du Rapport annuel 2018 de l'OIBT (qui sera publié en 2019) dans les trois langues de travail de l'Organisation (anglais, espagnol et français).

S.2 Revue biennale

Le montant de 50 000 \$EU qui est alloué pour 2018 est estimé nécessaire pour examiner les éléments bruts de la Revue biennale. Le montant de 50 000 \$EU serait nécessaire pour 2019, année durant laquelle sera publiée la Revue biennale. Une partie de ces fonds a été transférée de la rubrique budgétaire «R3. Études de marché pertinentes» afin de rationaliser les coûts liés aux études de marché de la Revue biennale.

S3. Promotion d'échanges de vues

Aucune affectation n'est envisagée à ce moment précis.

Annexe IEFFECTIFS – 2018 & 2019

		<u>Niveau</u>
<u>(i) Directeur exécutif et administrateurs</u>		
1	Directeur exécutif	ASG
2	Sous-directeur (Gestion forestière)	D-1
3	Sous-directeur (Commerce et industrie)	D-1
4	Sous-directeur (Opérations)	D-1
5	Responsable de la planification, du suivi et de l'évaluation	P-5
6	Chef des projets (Commerce et industrie)	P-5
7	Analyste systèmes et marchés	P-5
8	Chef des projets (Gestion forestière)	P-5
9	Responsable de la sensibilisation et de la communication	P-4
10	Chef des projets (Gestion forestière)	P-4
11	Chef des projets (Gestion forestière)	P-3
12	Responsable des finances et de l'administration	P-3
<u>(ii) Services généraux</u>		
13	Premier assistant financier et administratif	GS-7
14	Secrétaire/Assistant de programme	GS-7
15	Assistant statisticien (Commerce et industrie)	GS-7
16	Secrétaire (Commerce et industrie)	GS-7
17	Secrétaire (Bureau du Directeur exécutif)	GS-6
18	Assistant financier et administratif	GS-6
19	Secrétaire (Gestion forestière)	GS-6
20	Secrétaire (Gestion forestière)	GS-6
21	Secrétaire/assistant de programme	GS-6
22	Assistant/administrateur - technologies de l'information	GS-6
23	Assistant à la communication	GS-5
24	Coordonnateur du Programme de bourses	GS-4
25	Assistant financier et administratif	GS-4
<u>(iii) Personnel financé par d'autres comptes</u>		
<u>Personnel d'appui aux programmes</u>		
26	Responsable régional pour l'Afrique	NA
27	Responsable régional pour l'Amérique latine	NA
<u>(iv) Personnel détaché par la Ville de Yokohama</u>		
28	Secrétaire (OP)	-
29	Secrétaire (OP)	-
30	Chauffeur	-

 TOTAL: 30

Annexe II

QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR 2018

[Quotes-parts de contribution: (A) Dépenses administratives de base = 6363190 \$EU; (b) Dépenses opérationnelles essentielles = 948545 \$EU]

(en dollars des États-Unis)

MEMBRES PRODUCTEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette		
Afrique									
Bénin	21	66 813		66 813	3 984		3 984	0	70 797
Cameroun	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
République centrafricaine	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
Congo	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
Côte d'Ivoire	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
Rép. démocratique du Congo	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
Gabon	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
Ghana	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
Libéria	21	66 813		66 813	3 984		3 984	0	70 797
Madagascar	21	66 813	2 028	64 785	3 984	129	3 855	-2 157	68 640
Mali	21	66 813		66 813	3 984		3 984	0	70 797
Mozambique	22	69 995		69 995	4 174		4 174	0	74 169
Togo	21	66 813		66 813	3 984		3 984	0	70 797
Asie-Pacifique									
Cambodge	19	60 450	3 122	57 328	3 604	182	3 422	-3 304	60 750
Fidji	14	44 542	2 431	42 111	2 656	141	2 515	-2 572	44 626
Inde	29	92 266		92 266	5 502		5 502	0	97 768
Indonésie	89	283 163	16 468	266 695	16 883	959	15 924	-17 427	282 619
Malaisie	90	286 345	16 190	270 155	17 073	944	16 129	-17 134	286 284
Myanmar	49	155 899		155 899	9 295		9 295	0	165 194
Papouasie-Nouvelle-Guinée	44	139 990	3 423	136 567	8 347	199	8 148	-3 622	144 715
Philippines	15	47 724	2 698	45 026	2 846	157	2 689	-2 855	47 715
Thaïlande	37	117 719		117 719	7 019		7 019	0	124 738
Viet Nam	17	54 087		54 087	3 225		3 225	0	57 312
Amérique latine									
Brésil	125	397 700	11 497	386 203	23 713	670	23 043	-12 167	409 246
Colombie	24	76 358		76 358	4 553		4 553	0	80 911
Costa Rica	13	41 361	1 020	40 341	2 466	59	2 407	-1 079	42 748
Équateur	19	60 450		60 450	3 604		3 604	0	64 054
Guatemala	13	41 361		41 361	2 466		2 466	0	43 827
Guyana	16	50 906	1 320	49 586	3 035	77	2 958	-1 397	52 544
Honduras	12	38 179		38 179	2 277		2 277	0	40 456
Mexique	26	82 721	4 217	78 504	4 932	247	4 685	-4 464	83 189
Panama	13	41 361	1 141	40 220	2 466	66	2 400	-1 207	42 620
Pérou	29	92 266	2 457	89 809	5 502	144	5 358	-2 601	95 167
Suriname	15	47 724		47 724	2 846		2 846	0	50 570
Trinité-et-Tobago	11	34 998	1 912	33 086	2 087	112	1 975	-2 024	35 061
Total partiel:	1 000	3 181 595	69 924	3 111 671	189 709	4 086	185 623	-74 010	3 297 294

MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette		
Albanie	10	31 816		31 816	7 588		7 588	0	39 404
Australie	16	50 906	2 713	48 193	12 141	634	11 507	-3 347	59 700
Chine	278	884 481	23 256	861 225	210 958	5 425	205 533	-28 681	1 066 758
Union européenne ^{*/}	375			1 161 538			277 179	-38 944	1 438 717
Autriche	10	31 816	824	30 992	7 588	192	7 396	-1 016	38 388
Belgique	15	47 724	1 242	46 482	11 383	291	11 092	-1 533	57 574
Bulgarie	10	31 816	824	30 992	7 588	192	7 396	-1 016	38 388
Croatie	10	31 816	860	30 956	7 588	201	7 387	-1 061	38 343
Chypre	10	31 816	829	30 987	7 588	193	7 395	-1 022	38 382
République tchèque	11	34 998	906	34 092	8 347	212	8 135	-1 118	42 227
Danemark	11	34 998	906	34 092	8 347	212	8 135	-1 118	42 227
Estonie	10	31 816	828	30 988	7 588	194	7 394	-1 022	38 382
Finlande	10	31 816	828	30 988	7 588	194	7 394	-1 022	38 382
France	29	92 266	2 738	89 528	22 007	641	21 366	-3 379	110 894
Allemagne	19	60 450	1 574	58 876	14 418	368	14 050	-1 942	72 926
Grèce	11	34 998	911	34 087	8 347	213	8 134	-1 124	42 221
Hongrie	10	31 816	829	30 987	7 588	193	7 395	-1 022	38 382
Irlande	13	41 361	1 072	40 289	9 865	251	9 614	-1 323	49 903
Italie	22	69 995	1 793	68 202	16 694	420	16 274	-2 213	84 476
Lettonie	10	31 816	828	30 988	7 588	194	7 394	-1 022	38 382
Lituanie	10	31 816	829	30 987	7 588	193	7 395	-1 022	38 382
Luxembourg	10	31 816	828	30 988	7 588	194	7 394	-1 022	38 382
Malte	10	31 816	824	30 992	7 588	192	7 396	-1 016	38 388
Pays-Bas	29	92 266	2 475	89 791	22 007	580	21 427	-3 055	111 218
Pologne	11	34 998	911	34 087	8 347	213	8 134	-1 124	42 221
Portugal	13	41 361	1 067	40 294	9 865	250	9 615	-1 317	49 909
Roumanie	10	31 816	829	30 987	7 588	193	7 395	-1 022	38 382
Slovaquie	10	31 816	823	30 993	7 588	193	7 395	-1 016	38 388
Slovénie	10	31 816	829	30 987	7 588	193	7 395	-1 022	38 382
Espagne	14	44 542	1 203	43 339	10 624	282	10 342	-1 485	53 681
Suède	11	34 998	911	34 087	8 347	213	8 134	-1 124	42 221
Royaume-Uni	26	82 721	2 241	80 480	19 731	525	19 206	-2 766	99 686
Japon	156	496 328	27 877	468 451	118 379	6 513	111 866	-34 390	580 317
Nouvelle-Zélande	11	34 998	954	34 044	8 347	223	8 124	-1 177	42 168
Norvège	10	31 816		31 816	7 588		7 588	0	39 404
République de Corée	60	190 896	9 755	181 141	45 531	2 280	43 251	-12 035	224 392
Suisse	11	34 998	1 912	33 086	8 347	447	7 900	-2 359	40 986
États-Unis d'Amérique	73	232 256	6 691	225 565	55 396	1 558	53 838	-8 249	279 403
Total partiel:	1 000	3 181 595	104 720	3 076 875	758 836	24 462	734 374	-129 182	3 811 249
TOTAL GÉNÉRAL:	N/A	6 363 190	174 644	6 188 546	948 545	28 548	919 997	-203 192	7 108 543

^{*/} Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiques gras.

QUOTES-PARTS DE CONTRIBUTION DES MEMBRES POUR 2019

[Quotes-parts de contribution: (A) Dépenses administratives de base = 6358994 \$EU; (b) Dépenses opérationnelles essentielles = 948545 \$EU]

(en dollars des États-Unis)

MEMBRES PRODUCTEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette		
Afrique									
Bénin	21	66 769		66 769	3 984		3 984	0	70 753
Cameroun	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
République centrafricaine ..	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
Congo	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
Côte d'Ivoire	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
Rép. démocratique du Congo	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
Gabon	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
Ghana	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
Libéria	21	66 769		66 769	3 984		3 984	0	70 753
Madagascar	21	66 769	2 027	64 742	3 984	130	3 854	-2 157	68 596
Mali	21	66 769		66 769	3 984		3 984	0	70 753
Mozambique	22	69 949		69 949	4 174		4 174	0	74 123
Togo	21	66 769		66 769	3 984		3 984	0	70 753
Asie-Pacifique									
Cambodge	19	60 410	3 121	57 289	3 604	183	3 421	-3 304	60 710
Fidji	14	44 513	2 431	42 082	2 656	141	2 515	-2 572	44 597
Inde	29	92 205		92 205	5 502		5 502	0	97 707
Indonésie	89	282 976	16 468	266 508	16 883	958	15 925	-17 426	282 433
Malaisie	90	286 155	16 190	269 965	17 073	945	16 128	-17 135	286 093
Myanmar	49	155 795		155 795	9 296		9 296	0	165 091
Papouasie-Nouvelle-Guinée .	44	139 898	3 423	136 475	8 347	200	8 147	-3 623	144 622
Philippines	15	47 692	2 697	44 995	2 846	158	2 688	-2 855	47 683
Thaïlande	37	117 641		117 641	7 019		7 019	0	124 660
Viet Nam	17	54 051		54 051	3 225		3 225	0	57 276
Amérique latine									
Brésil	125	397 438	11 496	385 942	23 712	671	23 041	-12 167	408 983
Colombie	24	76 308		76 308	4 553		4 553	0	80 861
Costa Rica	13	41 333	1 020	40 313	2 466	60	2 406	-1 080	42 719
Équateur	19	60 410		60 410	3 604		3 604	0	64 014
Guatemala	13	41 333		41 333	2 466		2 466	0	43 799
Guyana	16	50 872	1 320	49 552	3 035	77	2 958	-1 397	52 510
Honduras	12	38 154		38 154	2 277		2 277	0	40 431
Mexique	26	82 667	4 218	78 449	4 932	246	4 686	-4 464	83 135
Panama	13	41 333	1 141	40 192	2 466	67	2 399	-1 208	42 591
Pérou	29	92 205	2 457	89 748	5 502	143	5 359	-2 600	95 107
Suriname	15	47 692		47 692	2 846		2 846	0	50 538
Trinité-et-Tobago	11	34 974	1 912	33 062	2 087	111	1 976	-2 023	35 038
Total partiel:	1 000	3 179 492	69 921	3 109 571	189 709	4 090	185 619	-74 011	3 295 190

MEMBRES CONSOMMATEURS	Nombre de voix	Quote-part de contribution						Abattement	TOTAL CONTRIBUTION NETTE
		Dépenses administratives de base	Abattement	Contribution nette	Dépenses opér. essentielles	Abattement	Contribution nette		
Albanie	10	31 795		31 795	7 588		7 588	0	39 383
Australie	16	50 872	2 712	48 160	12 141	634	11 507	-3 346	59 667
Chine	278	883 899	23 258	860 641	210 958	5 423	205 535	-28 681	1 066 176
Union européenne ^{*/}	375			1 160 746			277 181	-38 941	1 437 927
Autriche	10	31 795	823	30 972	7 588	193	7 395	-1 016	38 367
Belgique	15	47 692	1 243	46 449	11 383	290	11 093	-1 533	57 542
Bulgarie	10	31 795	823	30 972	7 588	193	7 395	-1 016	38 367
Croatie	10	31 795	860	30 935	7 588	201	7 387	-1 061	38 322
Chypre	10	31 795	828	30 967	7 588	194	7 394	-1 022	38 361
République tchèque	11	34 974	907	34 067	8 347	212	8 135	-1 119	42 202
Danemark	11	34 974	906	34 068	8 347	212	8 135	-1 118	42 203
Estonie	10	31 795	829	30 966	7 588	193	7 395	-1 022	38 361
Finlande	10	31 795	829	30 966	7 588	193	7 395	-1 022	38 361
France	29	92 205	2 738	89 467	22 007	641	21 366	-3 379	110 833
Allemagne	19	60 410	1 574	58 836	14 418	368	14 050	-1 942	72 886
Grèce	11	34 974	911	34 063	8 347	213	8 134	-1 124	42 197
Hongrie	10	31 795	828	30 967	7 588	194	7 394	-1 022	38 361
Irlande	13	41 333	1 072	40 261	9 865	250	9 615	-1 322	49 876
Italie	22	69 949	1 793	68 156	16 695	420	16 275	-2 213	84 431
Lettonie	10	31 795	829	30 966	7 588	193	7 395	-1 022	38 361
Lituanie	10	31 795	828	30 967	7 588	194	7 394	-1 022	38 361
Luxembourg	10	31 795	829	30 966	7 588	193	7 395	-1 022	38 361
Malte	10	31 795	823	30 972	7 588	193	7 395	-1 016	38 367
Pays-Bas	29	92 205	2 475	89 730	22 007	579	21 428	-3 054	111 158
Pologne	11	34 974	911	34 063	8 347	213	8 134	-1 124	42 197
Portugal	13	41 333	1 067	40 266	9 865	249	9 616	-1 316	49 882
Roumanie	10	31 795	828	30 967	7 588	194	7 394	-1 022	38 361
Slovaquie	10	31 795	824	30 971	7 588	192	7 396	-1 016	38 367
Slovénie	10	31 795	828	30 967	7 588	194	7 394	-1 022	38 361
Espagne	14	44 513	1 203	43 310	10 624	281	10 343	-1 484	53 653
Suède	11	34 974	911	34 063	8 347	213	8 134	-1 124	42 197
Royaume-Uni	26	82 667	2 241	80 426	19 730	525	19 205	-2 766	99 631
Japon	156	496 001	27 878	468 123	118 379	6 512	111 867	-34 390	579 990
Nouvelle-Zélande	11	34 974	955	34 019	8 347	222	8 125	-1 177	42 144
Norvège	10	31 795		31 795	7 588		7 588	0	39 383
République de Corée	60	190 772	9 756	181 016	45 531	2 280	43 251	-12 036	224 267
Suisse	11	34 974	1 912	33 062	8 347	447	7 900	-2 359	40 962
États-Unis d'Amérique	73	232 103	6 691	225 412	55 396	1 559	53 837	-8 250	279 249
Total partiel:	1 000	3 179 492	104 723	3 074 769	758 836	24 457	734 379	-129 180	3 809 148
TOTAL GÉNÉRAL:	N/A	6 358 984	174 644	6 184 340	948 545	28 547	919 998	-203 191	7 104 338

^{*/} Le nombre total de voix et le montant de la quote-part de contribution de l'ensemble des membres de l'Union européenne figurent en caractères italiques gras.